**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Département de la Savoie**

**Commune de SAINT-LÉGER**

**Réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023**

Convocations du 30 mars 2023.

Séance à 19 h 30. Ouverture à 19 h40.

**- Ordre du jour :** devis à approuver – Approbation du compte de gestion 2022 – Approbation du compte administratif 2022 – Vote des taux 2023 – Vote des subventions aux différentes associations – Vote du budget primitif 2023 – Date de la prochaine réunion du conseil municipal.

**- Présents :** Mesdames GRAVIER Nadia, VERVIN Marion, PIERRON Élise, GIROUD Sylvie

Messieurs COHIN Mickaël, CHAMPIOT Éric, LOISEL Yves, HALLER Ludovic (arrive à 19 h 42).

**- Absents :** MonsieurJACQUET Hugues.

**- Pouvoirs :** M. JACQUET Hugues à M. COHIN Mickaël.

**- Secrétaire de séance :** Madame VERVIN Marion.

**- Devis à approuver :**

**\* PACCARD pour le remplacement du mouvement et des aiguilles du cadran de l’horloge du clocher :** pour un montant de 3 248,64 € TTC.

- Oui : 6

- Non : /

- Abstention : 3

Prendre les mêmes aiguilles que celles existantes.

**\* Signaux GIROD pour terminer la signalisation des voies communales :** pour un montant de 5 388,61 € TTC.

Devis mis en attente.

**\* Mesur’Alpes pour le levé topographique de l’Impasse du Bernard » :** pour un montant de 1 610,40 € TTC.

Devis reporté à une prochaine réunion.

**\* Mesur’Alpes pour le bornage du chemin du Chef-Lieu**: pour un montant de 2 090,40 € TTC.

Devis accepté à l’unanimité.

**\* EDEN MENUISERIE pour le changement des portes du bâtiment de la mairie et mise aux normes PMR et du volet roulant :** pour un montant de 17 017,93 € TTC.

Par 2 voix pour, 1 contre et 6 abstentions le devis est mis en attente.

**\* Raphaël RAVASIO pour une proposition d’honoraires pour l’aménagement d’une chambre PMR au gite et d’un logement pour le gérant :** pour un montant de 40 392,00 € TTC.

Devis mis en attente, demander l’avis du CAUE.

**- Approbation du compte de gestion 2022 :** ce document est édité par M. QUATREVILLE Dominique, Trésorier. Il contient toutes les dépenses et les recettes de la commune pour l’année N-1.

Il est présenté au centimes près.

Les chiffres pour 2022 sont les suivants :

**\* Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 613 930,26 €,

- Recettes : 909 497,12 €,

- Excédent : 295 566,86 €.

**\* Section d’investissement :**

- Dépenses : 209 800,15 €,

- Recettes : 193 677,23 €,

- Déficit 16 122,28 €.

**\* Report en fonctionnement : 279 444,58** €.

Par 5 voix pour, 2 non et 2 abstentions.

Délibération n° 3.

**- Approbation du compte administratif 2022 :** le compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2022 présenté ci-dessus.

M . HALLER Ludovic présente les chiffres et M. le Maire ne participe pas au vote.

**\* Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 613 930,26 €,

- Recettes : 909 497,12 €,

-Excédent : 294 566,86 €.

**\* Section d’investissement :**

- Dépenses : 209 800,15 €,

- Recettes : 193 677,23 €

- Déficit : 16 122,28 €.

**\*Report en fonctionnement : 279 444,58 €.**

Par 3 voix pour, 2 non et 2 abstentions.

Délibération n° 4.

**- Vote des taux 2023 :**

- Taxe foncière bâtie : 27,65 %,

- Taxe foncière non bâties : 102,80 %,

- Taxe d’habitation : 11,71 %.

Taux approuvés à l’unanimité.

Délibération n°5.

Les taux restent identiques à ceux de l’année 2022 pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le taux de la taxe d’habitation est à nouveau voté par les communes mais ne s’appliquera que sur les résidences secondaires.

Pour rappel : l’assiette de la taxe n’est pas fixée par les mairies.

**- Vote des subventions aux différentes associations :**

- ADMR : 250 €,

- AFM TÉLÉTON Délégation Savoie : 50 €,

- Amicale des Anciens Combattants St Léger – Épierre : 150 €,

- Antonia FLAMENCO : 50 €,

- Ass. Des St Léger de France : 50 €

- Club du Badinage de St Léger : 150 €

- Décapadiot : 100 €,

- Association de « La Vie pour Eux » EHPAD « Les Belles Saisons » : 150 €,

- Sou des écoles « Les Lutins d’Épierre » : 1 110 €,

- Régul’Matous : 150 €,

- AD&NA Animations Découvertes : 150 €,

- AS Cuines – La Chambre – Val d’Arc : 50 €

- La troupe de théâtre de Belledonne : 50 €,

- Club d’escrime d’Albertville Alpes 73 : 50 €,

- Croix-Rouge Française : antenne locale Pays de Maurienne : 100 €,

- A.A.P.P.M.A. : 350 €.

Délibération n° 6.

**- Vote du budget primitif 2023 :** il s’équilibre pour la section de fonctionnement et d’investissement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**\* Section de fonctionnement :**

- Dépenses 927 308,58 €,

- Recettes : 927 308,58 €.

**\* Section d’investissement :**

- Dépenses : 184 069,28 €,

- Recettes 184 069,28 €.

Par 5 voix et 4 abstention le budget primitif est approuvé.

Délibération n° 7.

**\* Participation de la commune aux frais de la baignade au Plan d’eau des Hurtières :** la somme de 200 € a été versée en 2022.

Par 8 voix pour et 1 abstention, il est accordé une somme de 200 € pour l’année 2023.

Délibération n° 8.

**- Date de la prochaine réunion de conseil municipal :** jeudi 27 avril 2023 à 20 h.

La séance est levée à : 20 h 33.

Le Maire,

COHIN Mickaël,

Affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2023, conformément à l’article L.121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales